

**PUBLICATION L'UNION
AGENCE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU GABON (ADAG)
PROGRAMME CAFI 2**

L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement agricole.

Dans le cadre du Programme CAFI 2, elle a reçu un financement dans le but d'élaborer la carte des terres agricoles. Dans cette optique, elle envisage de recruter des spécialistes dans plusieurs domaines d'activités et de construire un bâtiment abritant les services de 2 Laboratoires. Un Laboratoire d'analyse des sols et un Laboratoire SIG.

I. RECRUTEMENT D'EXPERTS/CONSULTANTS (ES) ET ASSISTANTS

1.1. Information sur les différents postes par composantes

Composantes	Postes	Nombre	Durée	Contrat	Affectation
Création d'une unité juridique agricole pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.	Conseiller Juridique	1	8 mois	Individuel	Libreville
	Assistants Juridiques	3			
Optimisation de l'utilisation des terres	Consultant Pédologue Senior	1	12 mois		
	Assistants Pédologues	5			
	Expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols	1	3 mois		
	Expert analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	1	12 mois		
	Assistants Expert analyse de l'aptitude	6			
Création d'un laboratoire SIG et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Assistants SIG	2			
Création d'un laboratoire d'analyse des sols et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Pédologues à plein temps	2	12 mois		
	Stagiaires	5			

1.2. Objectif de la Mission

Composantes	Objectifs de la mission
1. Création d'une unité juridique agricole pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique - Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'état et la Société civile. - Rédiger le cadre juridique du décret - Organiser 2 ateliers avec des représentants du MAEPA, du CC, du PNAT, de l'ANPN, des opérateurs du secteur privé et des ONG partenaires
2. Optimisation de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la carte des sols dressée dans les années 1960 - Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires :
3. Création d'un laboratoire SIG et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Embaucher et former du personnel national
4. Création d'un laboratoire d'analyse des sols et renforcement des capacités techniques au sein du ministère	Embaucher 2 Scientifiques pour assurer la direction technique du laboratoire de sols

1.3. Approche d'intervention

Chaque Expert/Consultant et son équipe, sous la supervision du Directeur Général de l'ADAG, aura à interagir avec tous les Services des départements ministériels impliqués dans la gestion du foncier, le CESE, les ONGs, la Société Civile, les personnes ressources, etc. tout au long de sa mission.

En se référant au plan d'action annuel spécifique à sa composante, le/la consultant/e sera amenée à fixer des résultats et à mettre en place un planning de travail périodique qui sera suivi à travers des réunions organisées avec la Direction Générale de l'ADAG, la Coordination du Programme CAFI 2 et le PNUD.

1.4. Livrables attendus et termes de paiement

La durée de la mission s'étalera sur une période bien déterminée pour chaque Consultant (e). Pendant cette période, le (la) consultant (e), assisté (e) de ses stagiaires, travaillera en étroite collaboration avec le Directeur Général de l'ADAG.

A cet effet, l'ADAG attend de chaque équipe :

- Une analyse claire et pertinente de la situation actuelle de chaque composante en dégageant de façon suffisamment claire les problèmes qui se posent ;
- Des solutions adaptées aux objectifs de chaque composante et du programme ;
- Des projets de textes destinés à actualiser et moderniser le dispositif juridique en vigueur en matière foncière et de permis agricoles dans le sens des objectifs du programme.

Aussi, est-il attendu, une version Word du recueil en langue française incluant une table des matières et l'ensemble de la documentation utilisée selon les thématiques couvertes.

Le paiement des honoraires s'effectuera sur la base d'un rapport mensuel en langue française que le/la consultant/e de la composante, au nom de toute l'équipe, soumettra à l'ADAG avec copies au PNUD. Tout document ayant fait l'objet d'appui à la mission (TDR, présentation, note technique, article de communication, note conceptuelle, etc..) doit être soumis en format numérique et avec le rapport mensuel.

Livrable	Échéance	% du contrat
Rapport mensuel récapitulant les réalisations selon les tâches requises	La première semaine de chaque mois	1 mois du montant du contrat

1.5. Compétences et Profils Requis

1.5.1. Compétences

Le/la candidat(e) doit :

- Faire preuve d'intégrité et agir conformément aux valeurs et à l'éthique de l'ADAG et du système des Nations Unies ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité face aux différences de culture, de genre, de religion et d'âge ;
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion ;
- Promouvoir la vision, la mission, les objectifs stratégiques de l'ADAG et du Programme ;
- Faire preuve de grande capacité de travail en équipe et posséder de grandes aptitudes pour la résolution des conflits,
- Faire preuve de créativité, d'autonomie et de prise d'initiative et doit posséder de grandes aptitudes pour travailler sous forte pression ;
- Démontrer de solides aptitudes dans la gestion de projets ;
- Démontrer d'un esprit critique et d'analyse,
- Démontrer d'excellentes aptitudes de communication orale et écrite ;

1.5.2. Profils requis à Chaque Consultant et assistant

⇒ Éducation

Le, la consultant(e) devra avoir, un diplôme universitaire (bac+5 minimum, Doctorat, Ph D....) dans le domaine des sciences de la composante choisie (Sciences juridiques et administratives, Sciences agronomiques, Pédologie, Géologie, géoscience, géomatique, Système d'Information Géographique (SIG), etc.).

Pour les assistants, le niveau éducationnel requis, en adéquation avec la composante choisie, est fixé à un minimum de 3 ans.

⇒ Expérience

Le consultant et leurs assistants devront :

- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans chacun, dans les thématiques liés à la composante choisie ;
- Être disponible à travailler en équipe et sous l'autorité du Directeur Général de l'ADAG ou de son Représentant ;
- Avoir une expérience dans le domaine du développement local et /ou de l'aide humanitaire est un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse (aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité) ;
- Avoir la maîtrise parfaite des outils informatiques (outils de traitement de texte, de calcul, de présentation et de recherche). La connaissance des outils de gestion de base de données serait un atout.

1.6. Langues Requises :

- Connaissance confirmée de la langue Française ;
- Maîtrise de la langue Anglaise est un atout.

1.7. Contenu de l'offre et Méthodologie de sélection des Consultants et des assistants

Les Personnes ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour les présentes consultations. Les dossiers de candidature, doivent obligatoirement comprendre les pièces ci-dessous listées.

⇒ **Offre technique**

- Un CV mis à jour signé par le/a consultant/e ou l'assistant, incluant les expériences/références dans le domaine pertinent correspondant à la mission, avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;
- Une note méthodologique ne dépassant pas cinq (02) pages sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre de la mission est exigée pour les Consultants (es).

⇒ **Offre financière**

Chaque Candidat(e) devra faire parvenir une offre financière mensuelle des prestations incluant tous les frais y compris le taux journalier d'honoraires, les frais liés aux pause-café. Cette indemnité est payée mensuellement et directement par le PNUD, après signature du contrat.

1.8. Évaluation de l'offre

Quel que soit la catégorie, les offres seront évaluées selon la base suivante : 70% score technique et 30% score financier :

Critères	Point maxi
Background et références de l'expert	100
Section A : Un diplôme d'études supérieures, dans des domaines pertinents à la présente mission : • Master dans la spécialité.....05 points • PhD/Doctorat10 points	10
Expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans les thématiques, démontrant d'une bonne connaissance des acteurs institutionnels en lien avec la thématique du programme objet du recrutement • 05 ans 7 points • Entre 6 ans et 10 ans15 points • 11 ans et plus20 Points	15
Au moins trois références dans la gestion et/ou coordination des projets nationaux et/ou internationaux démontrant une maîtrise de la mission. • Entre 03 et 05 Références.....10 points • Entre 6 et 10 Références.....15 points • 11 références et plus20 Points	15
Une expérience similaire sera un atout. • Aucune expérience0 point • 01 expérience ou plus05 points	5
Section B : Ayant occupé des fonctions administratives dans le département ministériel de tutelle* Chef de Service.....5 points Directeur 10 points Directeur Général.....15 points Les trois (successivement)..... 20 points	20
Section C : Note méthodologique : Appréciation de la note méthodologique et du planning d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de l'approche, cohérence et réponse aux délais de la mission	15
Les aspects importants de la tâche à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée selon les orientations des TDR	10
La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet	05
Section D : Entretien oral	15

*Prière de joindre les pièces justificatives (par exemple une attestation de nomination)

NB : les candidats ayant obtenus 49 points ou plus à l'évaluation du dossier technique (section A et B de la grille d'évaluation) seront convoqués à un entretien oral (section D)

Les offres techniques ayant obtenue un score moins de 70 points /100 seront rejetées sans passer au dépouillement financier

Évaluation globale de l'offre :

Total note technique (pour que l'offre soit acceptable le Total des experts doit être supérieur à 70pts)		
Pondération 70% de la note technique		
Note financière		
Score Total (Score Technique X 0.7 + Score Financier X 0.3)		

Le contrat sera attribué au Consultant ou Assistant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant conforme et ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière.

II. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ABRITANT LES SERVICES DU LABORATOIRE D'ANALYSES DES SOLS ET DU LABORATOIRE SIG

2.1. Description de l'ouvrage projeté

Le bâtiment abritant les services de deux laboratoires envisagé reflétera l'image de l'ADAG et de son label qualité qu'elle se veut construire auprès de partenaires au développement.

Le site retenu se situe à Avorbam dans le commune d'Akanda. Il bénéficie de la proximité de toutes les utilités nécessaires (énergie, réseau d'eau potable, télécommunications etc.).

Le bâtiment comprendra au minimum 15 compartiments, à savoir :

Pour le Laboratoire d'analyses des sols : un bureau chef de service, un secrétariat, une salle de réception des échantillons, une salle de séchage, une salle de broyage, une salle d'analyses, une salle de bain, une salle de toilette et un magasin de stockage.

Pour le Laboratoire SIG : un bureau chef de service, un secrétariat, un Open space de 6 postes, une salle de toilette et un magasin de stockage.

Les deux Laboratoires auront en commun une salle de réunion et une salle d'attente. Il est prévu un débarras abritant le groupe électrogène, à l'arrière du bâtiment.

2.2. Objectif de la prestation

L'objectif visé par la présente mission est la construction, conformément aux normes scientifiques, d'un bâtiment qui abritera le laboratoire d'analyse des sols et le laboratoire SIG, équipé de tous les moyens modernes d'alimentation électriques, de climatisation, de communication, de tout autre équipement technique moderne etc.

2.3. Entreprises admises à concourir

Sont admises à concourir toutes les entreprises spécialisées dans le domaine de la construction bâtiment, pouvant justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières et étant à jour vis-à-vis de toutes leurs obligations légales en République Gabonaise, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement.

2.4. Résultats attendus

L'ADAG attend de l'adjudicateur du marché, un bâtiment composé de 14 compartiments. Chaque compartiment devra obéir aux normes internationales, en terme d'espace, de la hauteur des paillasse et d'autres accessoires, afin de garantir la sécurité humaine et l'environnementale. Le bâtiment sera doté d'un dispositif extérieur d'incinération et d'un espace externe réservé au groupe électrogène.

Le rapport final doit être présentés sous forme numérique et imprimé (en format numérique Word et document papier accompagné des annexes, dans un document à part) en 3 exemplaires et présenté à ADAG dans les délais prévus par la consultation.

2.5. Documents à fournir

Pour être présélectionné, les Candidats doivent :

- Adresser une lettre de manifestation d'intérêt
- Fournir des copies des documents les plus récents décrivant leur organisation interne, leur statut légal, lieu d'enregistrement du siège ainsi que toute la documentation correspondante.
- Présenter l'organisation de l'Entreprise, indiquant le nombre total d'employés au moment du dépôt de la candidature
- Présenter les états financiers des trois dernières années (2017, 2018 et 2019), certifiés par un commissaire aux comptes.
- Présenter une liste du personnel d'encadrement de l'entreprise avec les C.V., notamment les directeurs de projet, les directeurs des travaux, les responsables du matériel, les responsables de la qualité, les chefs de chantier (génie civil, électricité, plomberie, etc.).
- Décrire succinctement l'organisation qu'il envisage mettre en place pour mener à bien le projet
- Présenter la liste des projets déjà réalisés dans le domaine du bâtiment et génie civil.

2.6. Vérification de la Conformité des propositions

L'ADAG vérifiera d'abord la conformité des dossiers de candidature par rapport aux exigences ci-dessus. Elle peut demander aux candidats, si elle le juge utile, de produire dans un délai qui leur sera fixé, tous compléments de dossiers utiles pouvant préciser les données fournies par les candidats, sans porter atteinte à la concurrence. Les propositions comportant des réserves, seront jugées non recevables et ne seront pas examinées.

2.7. Remise des offres et Date limite de réception des propositions

Le candidat doit soumettre son offre sous pli fermé dans deux enveloppes séparées portant sur le verso « offre technique ». L'enveloppe doit être bien fermée sans logo, portant la mention « pour recrutement d'une

Entreprise de construction bâtiment », adressée à : Mr le Directeur Général de l'Agence de Développement Agricole du Gabon, au plus tard le 04/01/2021 à 12H00.

2.8. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu dans les locaux de l'ADAG le 05 janvier 2021 à 10 heures. Après examen des dossiers, le (la) candidat(e) retenu(e) sera contacté (e) directement par l'ADAG.

2.9. Evaluation des propositions

Seules les propositions jugées recevables seront évaluées techniquement.

L'évaluation portera sur les critères suivants :

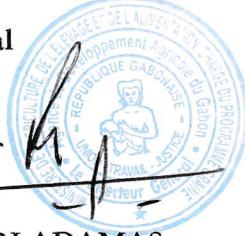
Critères	Points
Qualité de présentation du dossier de candidature	10
Références techniques (générales et spécifiques)	15
Situation financière	25
Moyens humains	20
Moyens matériels	15
Organisation du candidat (générale de la société du candidat et celle prévue pour le projet)	15
Total	100

2.10. Durée d'exécution des travaux

La durée d'exécution des travaux est de trois (03) mois à partir de la date de transfert des fonds à l'adjudicataire du marché.

Fait à Libreville, le **22 DEC. 2020**

Le Directeur Général



Rolexin NGANGORI ADAMAS